



Fiche d'information 1

Mercredi, le 26 mai 2010

Améliorer la coordination des services fédéraux en cas de dangers naturels

La protection de la population contre les dangers naturels relève de la compétence de plusieurs départements. Le Comité de direction « Intervention dangers naturels » (LAINAT) est chargé de la coordination des différents services fédéraux concernés. En cas d'événement naturel majeur, ils agissent de concert en tant qu'état-major de la Confédération spécialisé dans les dangers naturels.

Au niveau fédéral, les services suivants sont chargés de la gestion des dangers naturels:

- Office fédéral de l'environnement (OFEV) → Crues et mouvements de terrain, incendies de forêts
- Office fédéral de météorologie et de climatologie (MétéoSuisse) → Prévisions et alertes météorologiques
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP) → Centre d'annonce et de suivi de la situation exploité par la Centrale nationale d'alarme
- Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), y compris l'Institut pour l'étude de la neige et des avalanches (SLF) → Bulletins et alertes avalanches
- Service sismologique suisse → Annonces de tremblement de terre
- Chancellerie fédérale → Coordination en cas de situation d'urgence à l'échelle nationale

Plusieurs départements et de nombreux offices de la Confédération sont impliqués dans la gestion des dangers naturels. C'est pourquoi les directeurs de ces services ont créé, le 2 octobre 2008, le Comité de direction « Intervention dangers naturels » (LAINAT). La Conférence des directeurs est l'organe décisionnel du LAINAT. Le Comité de direction LAINAT est composé de spécialistes des différentes institutions partenaires. Il est responsable de la coordination entre ces institutions, de l'élaboration de propositions ainsi que de la mise en oeuvre des décisions de la conférence des directeurs. Opérationnel depuis le 1er avril 2009, le secrétariat LAINAT est rattaché à l'OFEV. Il coordonne également le rapport de suivi OWARNA.

L'Etat-major spécialisé « Dangers naturels » assure la coordination en cas de dangers naturels

Une bonne mise en réseau des différents services spécialisés est particulièrement importante en cas d'événement naturel. En plus de LAINAT, qui coordonne également les tâches des différents services entre les événements, le Conseil fédéral a décidé de créer un état-major spécialisé lors de sa séance du 19 mai 2010. Ce service fédéral met les différents acteurs en réseau pendant un événement et garantit ainsi une appréciation technique globale d'une situation à risque ou d'un danger. C'est une condition essentielle pour permettre aux organes d'intervention et de conduite d'assurer une gestion efficace d'un événement.

L'état-major spécialisé prépare les bases décisionnelles nécessaires à l'intention des directeurs des offices concernés. Pour ce faire, il rassemble et interprète les conclusions des partenaires et les résume dans une évaluation globale, approuvée par tous les services spécialisés. Il rédige à l'intention des autorités et de la population des rapports, bulletins et alertes sur une base commune.

L'état-major présente une structure modulaire. Il entre en fonction lorsqu'il devient hautement vraisemblable qu'un événement de niveau 4 (fort risque) ou 5 (très fort risque) touchant le domaine de compétence de plusieurs services spécialisés se précise, ou encore si l'un des services spécialisés concernés ou un canton le demande.

Ce service est essentiellement constitué de spécialistes des services fédéraux compétents et son noyau central est formé par l'organe de conduite de l'OFEV. Les coûts d'exploitation de ce service sont estimés entre 300 000 et 400 000 francs par an.

Renseignements

- M. Josef Hess, responsable LAINAT, tél. 031 322 19 47